Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Doulkaada 1445
22 Mai 2024

N° 59

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1287**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1288**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1292**
Homologation de résolutions **1293**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1293**
Avis aux créanciers..... **1295**
Convocations
Sociétés anonymes **1296**
Autres sociétés **1299**
Actes Administratifs
Avis au public **1299**
Divers
Avis au public..... **1301**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

MEDITERRANEAN GYPSUM & PLASTER «MEDGYP» S.A

Société anonyme

Au capital de 3.640.000 dinars

Siège social : Route de Smar km 15 Oued Elghar Tataouine

MF : 1038152/A/A/M/000

CNSS : 123616-38

Suivant PV conseil d'Administration en date du 7 Février 2024, enregistré à la recette des finances de Tataouine le 22 Février 2024, quittance n°24701074, quittance n°M021322 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 23/02/2024, il a été décidé :

- Nomination de Mr Mohamed Amine Ben Rhouma en qualité de Directeur Général Adjoint et ce pendant la durée de son mandat d'Administrateur.

- Délégation de président directeur général pour fixer les pouvoirs de Mr Mohamed Amine Ben Rhouma au sein de la société.

2024R01281SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 27 927 500 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0000495 N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/12/2023 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés (REAS) 1er bureau Tunis, le 29/12/2023 sous le n° 23506251 Quittance n°11329, de son additif rectificatif du 5/3/2024 enregistré à la REAS 1er bureau Tunis, le 7/3/2024 sous le n°24900992 Quittance n°2585 et, de la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 13/5/2024 sous le n°24801746 Quittance n° 4444 et 4445; l'opération de réduction du capital social à zéro puis l'augmentation du dit capital de la somme de 27 927 500 Dinars a été réalisée.

Ainsi, le capital social de la dite société L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE passe de zéro (0) dinar à la somme de vingt sept millions neuf cent vingt sept mille cinq cent dinars (27927500 DT).

Dépôt :

Les actes ci-haut cités et la liste des souscripteurs enregistrée à la REAS 1er bureau - Tunis le 13/5/2024 sous le n°24801745 Quittance n°4443 ainsi que le certificat du conseil d'administration enregistré à la REAS 1er bureau - Tunis le 13/5/2024 sous le n°24801747 Quittance n°4447, ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) à Ben Arous le 15/5/2024 sous le n°202460574.

2024R01306SANB2

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION DETAIL

En liquidation

SA au capital de 50.000 Dinars

Identifiant Unique : 1181445 P

Siège social : Lot 83 Zl. M'ghira II 2082 Fouchana, Ben Arous

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date 4/7/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er bureau Tunis le 18/7/2023 sous le numéro 23503231 quittance numéro 6418, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023139479 en date du 01/9/2023 il a été décidé ce qui suit :

La dissolution de la société et la nomination de monsieur Lotfi El Oudi liquidateur de la société.

2024R01308SANB2

Société d'environnement de Plantation et du Jardinage de Gafsa

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Laamari Radhouani 3ème étage en face du lycée Ibn Rached Gafsa 2100

RC : 1224454/C

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2023 enregistré le 15 février 2024 à la recette des finances de Gafsa sous le numéro 24801504 quittance n°M011113 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Gafsa le 24 novembre 2023 quittance n°2023F11473013, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers au titre des exercices 2021 - 2022.

2. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration au titre des exercices 2023-2024-2025.

3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes monsieur Neji Haji (cabinet CNW) au titre des exercices 2023-2024-2025.

4. Délégation des pouvoirs de dépôt et de publicité.

2024R01315SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, BP 48, Port El Kantaoui 4089 - Hammam Sousse

RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 17/02/2024 dont PV enregistré à la

recette des finances d'Akouda - Sousse, le 10/5/2024 sous le n°24701030 et dont un exemplaire été déposé au registre national des entreprises, le 16/5/2024, sous le n°202161036 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat de la société MCAM, SARL, représentée par Mr Seifeddine Chebil Mahjoub, co-commissaires aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 20/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 10/5/2024 sous le n°24701031 et dont un exemplaire été déposé au registre national des entreprises, le 16/5/2024, sous le n°202161036 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2. Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

4. Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2024S00642SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 avril 2024, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 16.4.2024, Quittance n°M028263, enregistrement n°24500893 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 9.5.2024, sous le n°202458968, il ressort que :

- Le capital social a été porté de cinq millions deux cent mille Dinars (5.200.000), à cinq million six cent mille Dinars (5.600.000), et ce par apport en numéraire de quatre cent mille Dinars (400.000), et la création de 40.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2024T00482SRLB2

SOCIETE SUN SHINE HOLIDAY GROUP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : BP 279, Hôtel El Mouradi, 4089 Port El Kantaoui

RNE : 1063163Y

MF : 1063163Y/MA/000

CNSS : 276425-72

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 7/3/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Akouda - Sousse, le 14/3/2024 sous le n°24700579 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/5/2024, sous le n°202458546 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

3/ Affectation des résultats dudit exercice.

4/ Quitus au gérant pour l'exercice 2022.

5/ Renouvellement du mandat du gérant pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2025.

2024S00643SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux documents écrits établis par Mr Abdelwaheb Saeed Avocat à Sidi Bouzid en date du 1/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Jelma le 1/12/2024 sous le numéro 24100137 récépissé 002878 M. Mohamed bin saleh Al-abdal-laoui, demeurant à Ghadir Zitouna, Jilma à sidi bouzid, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06071046 a vendu à M. Ezz El-DIN Ben Mohamed Bougherra Khashnaouin, demeurant à Ghadir zitouna, Jelma à sidi bouzid, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 14237747, touts les biens commerciaux représentés dans la vente des données alimentaires et morales.

Pour un prix total de dix-sept mille dinars (17.000.000D) depuis sa publication dans les Journaux AL-Sahafa et La Presse le 02/7/2024.

Les contestations seront acceptées entre les mains de l'acheteur Ezzedine bin Mohammad Bougherra Khashnaoui, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de l'information a été publiée dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au document écrit établit par monsieur Saïd Abdelwahab Avocat à Sidi Bouzid daté du 25/3/2024 est enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 7/5/2024 sous le numéro 24 20 50 807 récépissé 58649 Madame Inès Ben Mohammad Ammar Mhamdi demeurant à Sidi Bouzid titulaire de la carte d'identité nationale 06054662 a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits scolaires et la vente des smart phones et ses dérivés pour un prix total de dix mille dinars (10.000.000) l'acte de la vente a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 8/5/2024.

Les contestations seront acceptées entre les mains de l'acheteur Gnichi-Naditir dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de l'acte aux ventes au Journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/3/2024. Enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 6/5/2024 sous le n°24201758 par quittance n°M036733, Monsieur Marwen ben Hsin Benhadj Sassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09802494. Demeurant à Hawaria Nabeul a vendu à madame Khawther Belhadj Sassi, Tunisienne titulaire de la carte d'identité nationale n°06400096, la totalité du fonds de commerce; avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Rue sidi Mouaouia Nabeul. Toute opposition devra être déposée chez maître Mehri Rim sis à n°113 Av. Habib Bourguiba Nabeul 8000, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux la Presse le Essabah en Arabe du 17/5/2024.

2024R01280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Benmahmoud Ameni, Avocate enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 7/5/2024 quittance n°037834M n° d'enregistrement 24201282 Mme Dalinda Ferjeni cin n° 01384761 a vendu à Mme Dorra Znina cin n 09846609 tout le fonds de commerce sis à la rue Ibrahim Gharbi Kélibia exploité en «buvette» les oppositions seront admises à Mme Dorra Zenina à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T déjà publié au journal Le Quotidien n°7105 en date du 14/5/2024 page 17 (IP224/5171).

2024R01282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat enregistré le 7 avril 2024 à la recette des finances Sidi Hessine sous le numéro 24201940 et quittance n°M059975 ; le fonds de commerce situé au 5 rue 4667 Zahrouni Sidi Hessine a été vendu de Mr Cheriti Kais à Mr Ferjaoui Mahdi.

Les oppositions doivent être faites au bureau de maître Rebai Samia situé à résidence Khezama immeuble B, 1er étage, app.5, cité Boughatfa 2, Sidi Hessine - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

L'annonce est publiée aux journaux "le Quotidien et Echourouk" le 17/5/2024.

2024R01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Café)

Suivant acte sous seing privé signé le 6/5/2024 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès (605) le 6/5/2024 quittance n°34181, enregistrement n°24204343, Yosra Elabed sis à rue Elkanayna Chat Esalam Gabés, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité Café nommé "L'ORANGE BLEU" sis à rue Elhadi Chaker Gabès à Raja Elgoul sis à Rue Jamel Abd Enaser Chat Esalem Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT au bureau d'avocat à la cour de cassation Maître Bououd Ismail 23 Avenue Habib Chagra Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et «Echourouk» le 15/5/2024.

2024R01290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente enregistré à la recette des finances de Tataouine le 3/5/2024 sous le numéro de quittance M044351 édité par maître Haddad Kamel doter monsieur Mohamed Bessnoun titulaire de la CIN n°06592866 a vendu à monsieur Mabrouk El Hoche titulaire de la CIN n°06587387 l'ensemble du fonds de commerce sis à la place Rue Hassen Korbi de Tataouine. Les oppositions sont reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié dans le journal Echourouk en date du 10-05-2024 sous le numéro IP224.

2024R01291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 8/4/2024 enregistré à la recette des finances de Djerba le 15/4/2024 enregistré sous n°24202610, reçu n°M046987, Mr Habib Ben Salem Najjar CIN n° 09131454 a vendu tout le fonds de commerce destiné à la vente des produits d'occasions et activités commerciales situé à cité el Taamir Houmet Essouk Djerba avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Jamel Ben Taher Lamloum CIN n°13418468.

Toutes oppositions est recevables au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 15/5/2024.

2024R01292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé daté du 28/3/2024 légalisé le 29/3/2024, enregistré à la recette des finances de Ajim Djerba le 3/4/2024, sous le reçu n°M009356 n° d'enregistrement 24200250.

Monsieur Jamel Essifaou, C.I.N n°03597077, demeurant à Ajim Djerba, a vendu à Madame Zaineb Kordi, C.I.N n°13472112, demeurant à Ajim Djerba, le fonds de commerce pour activité de restauration, exercé dans le local sis au Salah ben Youssef Ajim 4135. D'un prix égal à dix mille dinars.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Jamel Essifaou à son domicile élu dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Le Temps et Assabah du 11/5/2024.

2024R01293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 02/5/2024, enregistré le 3/5/2024 à la recette des finances de la Marsa, quittance n°67487 enregistrement n°24202877 Mr Chahir Ben Ammar a vendu à Mr Mohamed Ben Omar Arfaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 93 Avenue Charles de Gaulle La Marsa.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/5/2024.

2024R01294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/5/2024 enregistré le 10/5/2024 à la Recette des Finances Dahmani n° de quittance M010760 et n° d'enregistrement : 24200367. Mr Karim Beldhiaf a vendu à Mr Mohamed Houssem STA tout le Fonds de Commerce exploité pharmacie de nuit sise à rue Imam Al-abi cité Ibn Khaldoun Dahmani Kef avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C du local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le 17/5/2024.

2024R01296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Kamel Ben Hassen et signé par les parties le 27 avril 2024 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 02 mai 2024 reçu n°M040959, enregistrement n°24201874 Mr Amir Ben Touhami Ben Jalloul Kaboubi CIN n°08125759 a cédé à Mr Sabri Ben Brahim Kacem CIN n°08147272 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité a la vente des produits informatiques sous la dénomination «TECHNIX INFORMATIQUE» sis à rue Taeib Mhehiri rafraf. Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce, entre les mains du rédacteur de l'acte de vente du fonds de commerce, maître Kamel Ben Hassen dans son bureau sis à l'Avenue Bourguiba Ras Jebel 7070.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 10/5/2024.

2024R01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat de vente d'un actif commercial daté du 3/5/2024 enregistré à la recette des finances de la rue d'al jazzera Tunisie sous le numéro de 24201348 et reçu numéro M037338 du 3/5/2024.

M. Mohamed Diaa Ben Habib Ben Ahmed Mazigh a vendu à M. Moncef El Gmati un bien commercial exploité dans l'activité de vente de chaussures et d'objet 17 rue EL Sabaghin.

Les objections sont acceptées entre les mains de l'acheteur où siège de l'actif commercial dans les 20 jours suivant la date du journal officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal le Quotidien le 14/5/2024.

2024R01301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 6 mai 2024 et le 19 avril 2024, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba, Tozeur le 10 mai 2024 enregistrement n°24201642 quittance n°M021748, Madame Sarra ben Brahim ben Mohamed Gouisem épouse Atef Chraiet résident à El Kitna, Tozeur, a vendu à la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD TUNISIEN", SA dont le siège social est sis à l'immeuble LLOYD, Avenue de la Monnaie, Les berges du Lac 2, Tunis enregistré au Registre National des Entreprises sous le n°0002395T le fonds de commerce destiné à l'exercice de tout type de commerce, sis à l'Avenue Farhat Hached, Tozeur, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah DAKHLAOUI, à son cabinet sis au 67 Avenue Yughorta, Mutuelle Ville Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah en date du 15 mai 2024.

2024R01309FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié daté le 18 novembre 2016 par les notaires à

Bizerte Mohamed Dridi et Sofien Chbab enregistré à la recette des finances de Bizerte à 17/5/2017 quittance n°045595 Mr Omrane Ben Salem carte d'identité nationale n°01385352 a donné à sa fille Afef Ben Salem carte d'identité nationale n°05640584 tout le fonds de commerce sis au 13 rue Ibn Kaldoun Bizerte exploité pour se livrer à une activité de salle de jeux.

Les objections doivent parvenir au notaire Balloumi Amel à son étude au 24 rue Med Ali Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 17/4/2024.

2024401145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 23/4/2024 enregistré à la recette des finances de l'Avenue de France Nabeul le 8/5/2024 sous le numéro 24201801 Quittance n°M07567, Monsieur Ghassen Ben Lotfi Aissa titulaire de la CIN n°06443715 a vendu le fonds de commerce sis à l'Avenue Mongi Slim Nabeul, pour un café à Madame Imen Bent Mohamed Meftah Souissi titulaire de la CIN n°06475470.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à son Adresse à rue Nadhour Dar Chaabane El Fehri Nabeul, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 12 Mai 2024.

2024401192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02 et 4/4/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 16/4/2024 sous le n° d'enregistrement 24201576 quittance n°M042107 Karima Bent Ibrahim Ben Saiid Trabelsi titulaire de la C.I.N n° 01143934 délivrée à Tunis le 3/10/1996 vend à Hamida Bent Mouldi Ben Othman Ayachi titulaire de la C.I.N n°08082759 délivrée à Tunis le 7/3/2013 tout le fonds de commerce incluant ces éléments matériaux et moraux exploité en tant que Café de première catégorie sis à la cité Debdeba Fouchana 2082 et enregistré au registre national des entreprises sous le n°1509483N.

Les oppositions vont être déposées entre les mains de la vendeuse Karima Bent Ibrahim Ben Saiid Trabelsi dans les 20 jours de la publication au JORT à l'adresse du fonds sis à la cité Debdeba Fouchana 2082.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 01/5/2024 sous le n°IP 224/4651.

2024401228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15 et 18 avril 2024 enregistré à la recette des finances Zahrra en date du 23/4/2024 (quittance n°M027194 enregistrement n°24201073), la STE SERVICES AUTO EXPRESS S.A.R.L identifient unique X0510734 a vendu à la STE PNEUMACITY S.A.R.L identifient unique D1860655 la totalité du fonds de commerce exercé dans le magasin situé sur la route Nationale 1, route de Sousse, km 14,5, Zahraa destiné à la vente et à la réparation des roues et des services pneumatiques. Les oppositions doivent être adressées à Mr. Aymen Safraou, à son domicile sis au 30, rue Ibn Khafaja, cité Ghazala, Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort. Une copie de cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 14/5/2024.

2024401229FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 mai 2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 13 mai 2024, sous le numéro d'enregistrement 24301659, quittance numéro M068909, madame Leila Salhi, demeurant au 13, rue Carthage la Marsa, Tunis a loué en location gérance libre à madame Amina Ghariani, agissant en sa qualité d'associée et promoteur de la société à responsabilité limitée en cours de constitution MANFALOUTI dont le siège social est sis au 13 rue Carthage la Marsa, tout le fonds de commerce exploité en tant qu'école primaire privée, situé au 13, rue Carthage, la Marsa, Tunis pour une durée de deux ans commençant le 1er mai 2024 et finissant le 30 Avril 2026 renouvelables par tacite reconduction.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Echourouk et le Quotidien du 15 mai 2024.

2024R01277FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance libre"

Suivant acte s.s.p daté le 6 Février 2024 et enregistré à la recette des finances Hammamet n°24300752 quittance n°M021539, la société, TOURISTIQUE TANFOUS représentant légal Mourad Younes ben Tanfous, identifiant unique 0023050K, a loué en location gérance à la société TOSKANA SANTE ET BONHEUR, identifiant unique n°1854344C représentée par son gérant Mourad Younes Ben Tanfous la totalité du fonds de commerce situé à Hammamet Sud dénommé «HOTEL TANFOUS» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de dix ans à compter du 01/01/2024 et finissant le 31/12/2034 sur deux périodes successives de cinq ans chacune.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18 mai 2024.

2024R01305FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 8 Avril 2024, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 6-5-2024, Quittance n°M056308,

enregistrement n°24302418, madame Hédia fille de Taher ben Othman, agissant en son nom personnel et au nom des héritiers de Hichem ben Béchir Hassen, a loué à monsieur Ali ben Mohamed ben Lakhder Rahmouni, La totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la Rue du 18 Janvier 1952 à Grombalia ayant pour objet Pizzeria, crêperie, sandwicherie.

La présente annonce a fait l'objet d'une publication au quotidien "Al chourouq" du 16-5-2024.

2024R01310FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 22/4/2024, enregistré à la recette des finances de Charguia le 7/5/2024 sous n°24304388 Quittance n°M068641. Mme Ibtissam bent Abdesslem Akkari titulaire de la CIN n°07316839 a loué à Mme Fatma bent Mehrez ben Sghaier titulaire de la cin n°07874562 la totalité du fonds de commerce du local commercial sise à M-011 complexe résidentiel et commercial "Al Khouzama" centre urbain nord 1082 Tunis, cette annonce a été publiée dans le journal AL-CHUROUK en date du 20/5/2024.

2024R01320FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 18/3/2024 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 27/3/2024 sous le n°24302063 reçu n°M039410 la STE APRETI SESAMO S.U.A.R.L, RNE 1057480 W son siège social à rue de la Bravour Nabeul représentée par son gérant Mr Hatem Bahroun C.I.N n°06252126 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'Avenue Hédi Nouira Nabeul Salon De Thé et vente des Gâteaux pour la durée de trois ans renouvelables du 01/3/2024 jusqu'à fin février 2027 à Mr Ramzi Benna C.I.N 09830032 domicilié à rue Mohamed Gadour Nabeul.

Un extrait a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 14/5/2024.

2024R01322FCCC3

Contrat de location - Gérance

Par acte sous seing privé en date du 6/01/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 Tunis le 7/3/2024 Q.22996 E. 24300728, la Société «VISION» Sarl, dont le siège est à l'Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, (Id. Unique 0083617L) a donné en location - gérance à la Société Commerciale de Prêt à Porter, Sarl dont le siège est à l'Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, (Id. Unique 326451G) le fonds de commerce à usage de café, exploité sous l'enseigne «Sport's Café» dans le local n°1.07 sis au rez-de-chaussée du centre Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et des éléments corporels, pour une durée de trois (03) ans commençant le 15 Janvier 2024.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile de la Société Commerciale de Prêt à Porter, dont le siège est à l'Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis.

2024401133FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 8 Janvier 2024 signé et légalisé le 16 Janvier 2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 30 Avril 2024 quittance n°24302816 enregistrement n°66488, Monsieur Assad Ben Ahmad Ben Mrad demeurant au 8, rue Habib Thameur, La Marsa, Tunis a loué en location gérance libre une partie du fonds de commerce dont il est propriétaire et situé au 8, rue Habib Thameur, Sidi Bousaid, La Marsa exploité comme Salon de thé, restaurant et espace; soit la partie représentant tout le premier étage du fonds de commerce; à la société SIDE HOSPITALITY identifiant unique 1842270M ayant son siège au n°8, rue des Hafsides, bureau B.6, la Marsa, Tunis.

Le fonds de commerce loué n'est grevé d'aucun nantissement et n'a aucun créancier.

L'annonce a été publiée au journal le Quotidien du 15/5/2024 sous le n°IP0124/01219.

2024401225FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP le 12/2/2024, enregistré à la recette des finances de Jerba Midoun le 14/02/2024, quittance n°M0016389, enregistrement n°24300847, Mr Ridha Kalach, demeurant à Elmay, Jerba a loué à la Société Touba de parfums. SARL ayant son siège social à Midoun Jerba rue Ali Balhouen, son identifiant unique 1853405T, le fonds de commerce destiné à la vente des parfums situé à l'avenue Salah Ben Youssef, Jerba Midoun, pour une durée d'une année renouvelable, allant du 12/02/2024 jusqu'au 11/02/2025.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 8/5/2024.

2024401231FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat résidentiel

Selon le procès-verbal d'une réunion datée le 14 Février 2024 d'après le numéro de récépissé M010728 enregistrement numéro 24700676 il a été décidé de constituer un syndicat résidentiel nommé Al-Ahmadi2 dont le siège est dans le bâtiment Al-ahmadi 2 Nouvelle Medina 3 Ben Arous composé de sa présidente Mme Dalel Boughanmi Mr Mohamed Taher Jelili comme trésorier et de ses membres

Mme Sonia Kaabi ép Hafneoui Mr Anis Souissi Mr Houssemeddine Somrani Mr Mohamed Rafaa Bessrour et Mr Mohamed Amine El Arnaout.

2024R01276APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 22 février 2024, numéro 01/2024 il a été constitué un Groupement de développement Agricole Comme suit :

Zone d'activité : Hinchir Mazdour

Secteur : Manzel Salem

Délégation : Tajerouine

Dénomination : Najeh

Siège social : Hinchir Mazdour

Nom du président du conseil d'administration Badia Ben Taher Othmani

Mission : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau

L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents :

Badia Ben Taher Othmani - 08049221 : Président

Ali Ben Ibrahim Othmani - 02224301 : Trésorier

Taher Ben Mohamed Othmani - 03762238 : Membre.

2024R01297APSF1

Avis

Suite au procès-verbal du 20/12/2023 enregistré à la recette des finances de Habib Bourguiba Sfax le 12/02/2024 sous n° de reçu : M014779, n° d'enregistrement 248007888, il a été décidé de constituer le syndic Immeuble Amira 3 Zitouna rte Manzel Cheker El Matar km 1 Sfax, il a été élu le comité syndical :

Rekik Faida : Présidente

Jamel Triki : Vice-président

Trésorier : Ismail Triki.

2024X00579APSF1

Avis

Suite au procès-verbal du 7/4/2024 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa du 17/4/2024 sous n° du reçu 43602 n° d'enregistrement 24801705 a été décidé de constituer le syndic immeuble Basma rue Ichouhada Sfax et a été élu le comité syndical Rekik Faida présidente et trésorière, Triki Jamel Vice président, Nahed katata membre, Triki Elyas membre et Triki Ismail membre.

2024X00580APSF1

Constitution d'un syndic Borj Hana - Nouvelle Ariana

Conformément au procès-verbal d'une assemblée remplissant les conditions légales et à la connaissance du gouverneur et des intérêts de la municipalité d'Ariana, une réunion générale des propriétaires a eu lieu le dimanche 7 avril 2024, un PV enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 16 avril 2024 sous le numéro : 782 Numéro arrivé : 33952 Le Borj - Hana à la nouvelle Ariana a été élu comme suit :

- Mme Zina Zrig : Présidente

- Mme Reem Al-Mokni : Trésorière

- Mohamed Mbarek : Secrétaire Général

- M. Mohamed Aouni : Membre

- Idriss Menja : membre.

2024401118APSF1

Homologation de résolutions

Syndique Résidence «ERRIADH»

En vertu du procès-verbal de la réunion des copropriétaires de la résidence «ERRIADH» sise à la rue des pommes El Manar 1 en date du 4 Juin 2022 enregistré à la recette des finances el Manar sous le n° 22801877 en date du 4 Juillet 2022, reçu n°058235M, un nouveau bureau du syndic de la résidence a été élu composé comme suit :

- Mr Adel Ben Othman : Président

- Mr Abdelkefi Chelly : Trésorier

- Mr Slahddine Letaief chargé du recouvrement et des questions juridiques

- Mr Sofien Sellami : membre chargé des travaux de maintenance

- Mr Nabil Slaoui : Membre chargé du développement des ressources.

2024401234APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

Tél/Fax : 71.237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) La Débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL, SIEGE Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis 243532005 B / représentée par son Gérant.

3) M. Hichem Dahane, CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul élisant leurs domiciles chez Me. Oualid Ben Amor Avocat ATR rue 8000 Immeuble Montplaisir Center 2ème étage B02/1073 Tunis

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un terrain agricole objet T.F 533282 Nabeul situé à Somaa délégation de Beni Khiar Gouvernorat de Nabeul plante d'arbres d'olives et arbres fruitiers et les légumes d'une superficie de 33091 m².

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 208.473,300 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 24 juin 2024 à 9 h du matin.

2024R01285VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : Me Mohamed Ben Hamida Ezrelli CIN 01816079 sise à la Rue Tarak Ibnou Ziéd - Korba - gouvernorat de Nabeul et 6 Rue Hédi Chaker - Ariana - Gouvernorat Ariana.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation 13 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000.

4) L'immeuble mis en vente : c'est un immeuble objet du TF 74954 Ariana dénommé "Zerelli" situé à la Rue El Hajna Cité Ghazelle gouvernorat d'Ariana se compose d'un terrain de 418 m² où il a été bâti un immeuble non encore achevé de 3 étages et équipé d'Electricité.

5) Prix de la vente : est fixé à 874.476, 874 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/6/2024 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance d'Ariana.

L'Immeuble peut être visité chaque jour.

2024R01286VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Tahar Ben Mahjoub Hichri, retraité, demeurant à cité Bouchoucha n°07 Zaraouna Bizerte.

Partie saisie : Fawzi Ben Hcen Mathlouthi, demeurant à cité Bouchoucha n°35 Zaraouna Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Saidi Moubaraka, Avocat, rue Tahar Sfar Bizerte, MF 0951217G.

Immeuble saisi : 24.2014 parts indivises de l'immeuble dénommé «Elyssa» objet du titre foncier n°36138 Bizerte sis à l'ouest Avenue cité El Ommel Zarzouna Bizerte et il s'agit de deux pièces à la disposition du saisi au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à cité Bouchoucha n°35 Bizerte.

Mise à prix : Le prix a été fixé à quinze mille sept cent trente dinars 910 millimes (15730d.910).

La visite de l'immeuble : tout les jours ouvrables. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Bizerte et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : le mardi 18 juin 2024 (18/6/2024) à partir de 9 heures à la chambre de criées du tribunal de première instance de Bizerte.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2024R01317VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Achraf Aounallah

Avocat à la cour de cassation

9 Rue Du Théâtre 8000 Nabeul

Tél/Fax : 00216.72.272.360

MF : 1005232/V

Partie poursuivante : 1/ Ahmed Ben Salah Ben Sadok Ayed 2/ Abdelaziz Ben Salah Ben Sadok Ayed 3/ Fadhila Bent Salah Ben Sadok Ayed 4/ Les Héritiers De Mohamed Ben Salah Ayed son Epouse Najet Bent Salah Hadidane et ses Enfants Majeurs Adnen et Monia Ayed 5/ Les Héritiers de Saida Bent Salah Ben Sadok Ayed ses Enfants Majeurs Nejiba, Chokri et Salwa GODDI, demeurent à Nabeul et qui ont élus leur domicile au cabinet Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Partie adverse : 1/ Mme Habiba Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant à rue El Aiin Nabeul 2/ Mr Naceur Ben Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°8 rue Moheddine Klibi Manar2 Tunis 3/ Mme Radhia Bent Salah Ben Sadok Ayed, demeurant au n°70 rue Seoul Nabeul

L'Avocat poursuivant : Maître Achraf Aounallah, avocat à la cour de cassation, demeurant au 9 rue du Théâtre Nabeul.

Désignation de L'immeuble objet de la vente : La totalité du Bien Immatriculé dénommé «CHADLIA» objet du titre Foncier n°636534 Nabeul d'une superficie globale de 177 m², composé de la parcelle n°01 sis au n°1 rue Mohamed Saad à Nabeul, un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et un étage au dessus le bien est limité en face d'un bien au nom des héritiers de Kaboura Ayed, à l'ouest d'une impasse et à La face arrière où l'entrée par la rue Mohamed Saad et à l'est par un bien au nom des héritiers Tebbane, le bâtiment se compose au rez-de-chaussée de trois garages et une porte qui ramène au premier étage qui se compose d'un salon, une cuisine, cinq chambres et deux salles de bains et d'un espace couvert, le bâtiment est construit par des pierres et des briques et la dalle en béton, les portes et les fenêtres en bois et le sol est en carrelages.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux cent cinquante deux mille trois cent deux dinars (252.302.000) frais et honoraires d'avocat en sus suivant l'expertise élaborée par l'expert judiciaire Mohamed Ben Chikha selon l'ordonnance sur requête n°96637 du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 17/11/2023 qui a actualisé le prix mentionné dans le jugement de partage n°2029.

Date et lieu de la vente : Le lundi 24/6/2024 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance Avenue Taieb Mhiri à Nabeul.

Observations : 1/ La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tous participant doit consigner les tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenter par un avocat 4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2024R01321VEPA1

Adjudication sur folle enchère

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : Mme Khadija Atef Bent Mohamed Mohsen Turki, CIN n°00678783, demeurant à la rue Aicha Bent Abi Baker n°3 El Menzah 9.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation, MF 81033HAP000, 18 rue Ressas El Menzah 1 tél /71 230 203.

Partie poursuivie et fol enchérisseur : Mr Taieb Ben Taher Ben Ttaieb CHAHED C.I.N n°03524874 demeurant à la rue Sidi Ammar n°17 Ariana.

Prix de la première vente : Un million, quatre cent quatre vingt mille Dinars (1.480.000d000) avec six mille quatre cent quatre vingt dix Dinars 160 millimes Frais et Honoraires taxés suivant jugement d'adjudication n°8254 rendu par la chambre des saisies immobilières auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis le 27 Juin 2023.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Farah» objet du titre foncier n°72930 Tunis, sise à El Menzah 9 au bord de la rue Aicha Bent Abi Baker n°3, d'une superficie de 496 m², il s'agit d'une villa constituée d'un jardin avec piscine bloc sanitaire et cellier, et d'un rez-de-chaussée composé d'une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un séjour des escaliers qui ramène au 1er étage lequel est composé d'une entrée, une salle de bain, deux chambres, une suite parentale, et une chambre aménagée en une salle de sport et un semi deuxième étage composé d'un studio lequel est constitué d'une chambre, un dressing et une salle de bain.

Mise à prix de la deuxième vente après rabais de 40% : Un million deux cents soixante Dinars (1.000.260dt000) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le mardi 11 Juin 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis1 rue Beb Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024401243VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Ben Arous

Affaire de distribution n°239-2024

En vertu d'une décision du juge chargé le 18/4/2024 a été ordonnée l'ouverture de la procédure de distribution de la somme résultant d'une vente des meubles appartenant à la société Sintronic en son représentant légal registre commercial n°2411492005 Ben Arous domicile à Radés Ben Arous suivant une requête de distribution déposée par maître Chetoui Amor pour le compte de la société Tunisienne des industries mécaniques et thermiques "STEME Thermiques" en son représentant légal Matricule fiscal n°5983XAM000 après consignation du prix au Trésorier Régional de Ben Arous selon le reçu de consignation n°M003165 du 24/6/2020 avec somme de 45000 dinars et le reçu de consignation n°M003880 du 18/3/2024 avec somme de 44066 dinars 223 millimes.

Tout créancier doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce sous peine de forclusion.

L'article 468 du code de procédure civile et commerciale stipule : dans les 30 jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertions et sommations prévus aux deux articles précédents.

2024R01284VEPA2

Clôture de Faillite

Le tribunal de 1ère instance de Manouba a prononcé le jugement n°100 du 14/3/2023 décidant la clôture de faillite de la société Electronic Tradegate Funds ETF TUNIS «S.S.E.I.I.F» S.A, RC N°B24188462010, IU. Fiscal n°1174314L, sise au pôle technologique de Manouba et ce pour insuffisance de moyens financiers.

2024R01288VEPA2

Distribution de deniers

Par déclaration de Me Nedra Nefissi juge commissaire au tribunal au 1ère instance de Ben Arous en date du 6/5/2024 une procédure de distribution de deniers produit de la vente du bien immobilier objet du titre foncier n°50745 Ben Arous contre la société bleu sky confection domiciliée rue Jamel Abdnasseur zone industrielle Borj Cedria Ben Arous, est ouverte et ce suite a une demande de distribution présentée par maître Lotfi M'Daghi, avocat pour le compte de Lamia Werfeli et autre employé ayant droit et ce suite à la consignation du prix de vente de la recette régionale de Sfax selon deux quittances : 1/n00262m et 2/n : m053596.

Les créanciers qui désirent participer à la distribution des montants consignés sont tenus sous peine de forclusion produire leurs titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours à partir de la publication au JORT de cet avis et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

L'article 468 du C.P.C.C stipule : «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis a été rédigé conformément aux articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2024R01303VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°16063 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 7/5/2024, M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle -Sousse- Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire de l'appartement au rez-de-chaussée à l'immeuble Zaanouni sis à la rue de Kairouan - Sousse objet du titre foncier n°143705 Sousse en vue de lever sa mise en commun entre Mme Kawther B. Romdhane et son ex-mari M.Montassar Moualhi conformément aux procédures légales.

2024S00639VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2023)

el amel microfinance

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 de dinars

Siège social : l'angle Avenue de France/Rue de Belgique - Ben Arous

R.C : B02234012018

MF : N°1592121G/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 624161-63

Messieurs les actionnaires de la Société El Amel de Microfinance SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 24 Juin 2024 à 10 H au siège de la société sis à Ben Arous à l'angle Avenue de France/Rue de Belgique et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

4/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2023

6/ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

7/ Fixation de la rémunération des membres du CPAI et du CP

8/ Désignation d'un administrateur

9/ Autorisation pour l'émission d'un emprunt obligataire

10/ Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de la société, les actionnaires peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner à la Direction Générale de la société dûment signé, trois jours au moins avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société pendant la période légale.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024R01302SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 562 380 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac Tunis

RNE : 433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 7 mai 2024 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 27 juin 2024 à 15h, au siège de Tunisie Clearing sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Election d'administrateurs;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Convocation du nouveau Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2024R01304SANB3

Convocation

FUTURE CPC

Siège social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 Lac 2 Tunis 1053

Au capital de 6500.000 Dinars

MF : 1725800MAM000

RC : B01184162021

CNSS : 6011657-63

Messieurs les actionnaires de la Société FUTURE CPC sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 21 Juin 2024 à 10h du matin à l'usine de la société sise à la Zone Industrielle EL Kef 7001, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de rapport du conseil d'administration 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2023 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Allocation et distribution du bénéfice pour l'exercice 2023 ;

5. Détermination du montant de jetons de présence;

6. Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

8. Renouvellement et Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

9. Convocation du nouveau conseil d'administration et fixation de son ordre du jour.

2024R01313SANB3

Convocation

SOTULIN SA

Siège social : 12 Avenue les Iles de Rhodes Résidence ZARRAD Bureau A31 Lac 2 Tunis 1053

Au capital de 930.000 Dinars

MF : 1058353TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les actionnaires de la Société SO.TU.LIN SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 21 Juin 2024 à 10h du matin à l'usine de la société sise à la Zone Industrielle EL Kef 7001, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de rapport du conseil d'administration 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2023 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Allocation et distribution du bénéfice pour l'exercice 2023 ;

5. Détermination du montant de jetons de présence;

6. Quitus aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

7. Renouvellement du mondât des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

8. Renouvellement et Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

9. Convocation du nouveau conseil d'administration et fixation de son ordre du jour.

2024R01314SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société TOPNET sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 juin 2024 à 9 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2023

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2023.

5. Lecture et approbation du rapport d'activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2023 ;

6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2023.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Cette convocation annule et remplace la convocation en date du 7/6/2024.

2024401233SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053 les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024, à 12 heures à l'hôtel "Barcélo Concorde" aux Berges du Lac, rue du Lac Turkana, tél : 71 961 951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation de (02) nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration de la CFTP.

2. Approbation des rapports de gestion et des états financiers au titre de l'exercice 2023 et lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Quitus aux administrateurs du Conseil d'Administration.

4. Affectation du résultat pour l'exercice 2023.

5. Fixation du montant des jetons de présence.

6. Pouvoirs.

2024401235SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053 les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024, à 13 heures à l'hôtel "Barcélo Concorde" aux Berges du Lac, rue du Lac Turkana, tél : 71 961 951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Décider la poursuite de l'activité de la société suite à l'atteinte des fonds propres de la Compagnie d'un niveau inférieur à cinquante pourcent du capital social.

2. Résolutions.

2024401236SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISIENNE

S.A au capital de 150 000 dinars

6 Rue Lucie Faure Tunis

IU : 5577 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Tunisienne, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le vendredi 7 juin 2024 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Entérinement de la cooptation de Hédi Chanoufi en tant que membre du Conseil et de sa nomination en tant que Président Directeur Général suite au décès de Madame Amel Mabrouk

3. Démission des membres du Conseil d'Administration et quitus pour leur gestion.

4. Nomination de nouveaux administrateurs.

2024401237SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT VIE

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0033270B

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14/6/2024 à 10h au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023

2. lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023

3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2023 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2023

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2024401238SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIAT CAPITAL RISQUE

Société anonyme

Au capital social de : 4 678.235,000

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis

Identifiant Unique : 0723613V

Les Actionnaires de la Société BIAT CAPITAL RISQUE «BCR» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui devra se tenir le 4 juin 2024 au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis à 10 heures et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2023

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023

5. Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Quitus aux Administrateurs

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023

8. Fixation des jetons de présence

9. Ratification de la Cooptation de deux Administrateurs

10. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration

11. Pouvoirs pour Formalités.

2024401244SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTANTS

Société anonyme

Immeuble IDC Immobilière 3ème étage Les résidences du Parc Jardins de Carthage

Capital social : 1 500 000 TND

MF : 719353P/A/M/000

Les actionnaires de la société «International Development Consultants», sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 juin 2023 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des opérations contenues dans le rapport spécial relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux membres du conseil d'administration relatif à leur gestion au cours de l'exercice 2023 ;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

7. Déclaration des administrateurs ;

8. Questions diverses.

2024401258SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024

MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA «MIT»

Société anonyme

Au capital social de 10.735.000 dinars

Siège social : EL M'RAKIB, Route de Hafouz - Ousletia - 3120 - Kairouan

Identifiant unique : 768270K

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéo-conférence le 14 Juin 2024 à 8 heures (9:00 heure italienne) à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion ;

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions réglementées ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2023 ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023 ;

9. Démissions de deux administrateurs : résolutions inhérentes et conséquentes ;

10. Questions diverses.

2024401259SANB3

Autres sociétés

Organisation d'une assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base service agricole Hayat

S.S : Av de l'Environnement Béni Khiar

MF : 1597067Q

Mr Nader Ayachi le représentant légal de la société Mutuelle décide une organisation de l'assemblée générale ordinaire au siège social pour le 13 juin 2024 à dix heures du matin et tous les affiliés sont invités d'être présents pour ces résolutions :

1- Le rapport financier et le rapport littéraire 2023.

2- Le rapport de commissaire aux comptes 2023.

3- Les états financiers de l'exercice 2023.

4- Election d'un membre du conseil d'administration.

5- Election du Commissaire aux comptes.

6- Approbation de résultat de l'exercice 2023.

2024R01283SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Abdeljawed Omri, gérant de la société Huilerie Ouled Omar henchir elkdem, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi Bouzid sous le n° 14138/5 en date du 09 octobre 2023 terminée par date 25 janvier 2024 sous le n°1007 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une unité de trituration d'huiles d'olive, située sur la propriété

identifiée sous n°103580 Sidi Bouzid, la route locale n°887 au point de kilométrage 52.000, errathaa délégation Rgueb du gouvernorat de sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Rgueb.

Toutes les réclamations que les intéressés croient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Madame Samia mtiraoui, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°8769/5 en date du 16 juin 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une unité de trituration d'huiles d'olive, située sur la propriété identifiée sous n°104381 sidi bouzid, la route nationale n°13 au point de kilométrage 81.300 délégation ouled haffouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation ouled haffouz.

Toutes les réclamations que les intéressés croient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Marwen Saibi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°1875/5 en date du 31 janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une unité de trituration d'huiles d'olive, située sur la propriété identifiée sous n°106915 sidi bouzid, la route nationale n°03 au point de kilométrage 225.000, souabia délégation jelma du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation jelma.

Toutes les réclamations que les intéressés croient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur Mohamed Ben Bachir Hajri agissant pour le compte de LA SOCIETE CHATEAU D'HUILE dont le siège est situé à SIDI SAID BOUFICHA, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°6986 en date du 28 mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à SIDI SAID de BOUFICHA, délégation de BOUFICHA, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de BOUFICHA. Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir

présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de SOUSSE ou le délégué de BOUFICHA, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que Mr Najar Samir a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°6001 en date du 01 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Rue Nassrallah Km 19 Zaafrana du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Kairouan Sud. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan Sud ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Selmi Chedli a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°6136 en date du 3 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Route Principale n°2 Biir Dawla Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Jlassi Montasar a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5471 en date du 22 mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Chweyhia du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chrarda Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre

l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chrarda ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Farhani Saiid a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°5074 en date du 18 mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à SERDIANA SBIKHA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de SBIKHA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de SBIKHA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Issam Ben Béchir Hamdi CIN n°06062062, a perdu le titre de propriété n°23419/3, pour le titre foncier n°73521 Sidi Bouzid sis à Ouled Haffouz.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité du Palmarium du 17/5/2024.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 13/02/2024.

2024T00490DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Hajer Bent Frej Ben Salem Hamida déclare la perte de titre de propriété n°03/45040 daté du 02/01/2012 objet de titre foncier n°37483 Mahdia situé à Mourabitine Eljem Gouvernorat Mahdia une attestation de perte a été délivrée par le poste de Garde Nationale D'eljem sous le n°884 du 24/4/2024.

2024S00638DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Sonia Bint Hedi ben Jaber Slimane annonce la perte de son titre de propriété n°15/35305 daté le 10/4/2014 relatif au titre foncier n°82714 Monastir sis à l'avenue Hej Ali Soua à Ksar Hellel et elle a obtenu un certificat de perte concernant le titre de propriété mentionné ci-dessus édité par le chef de poste de la police nationale de Ksar Hellel daté le 9/5/2024 sous le numéro 284 cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien".

2024S00640DIVD2